

DEPARTEMENT  
DU NORD

COMMUNAUTE  
DE  
COMMUNES



Envoyé en préfecture le 30/09/2019

Reçu en préfecture le 30/09/2019

Affiché le 30 SEP. 2019 SLO

ID : 059-245900758-20190930-2019\_09\_24\_07-DE

## Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 24 septembre 2019 à 19h00

Le 24 septembre 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

*Etaient présent(e)s* : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M. Claude Beve, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, M Denis Mouquet, Mme Nathalie Debaisieux, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, Mme Bénédicte Brouard, M. Joël Duyck, M Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

*Avaient procuration*: Mme Geneviève Fermentel, procuration à M. Denis MOUQUET  
Mme Marie-France CARREZ procuration à M. Joël DUYCK

*Absente* : Mme Sophie Caron

*Absents excusés* : Mme Anna Di Penta  
M. Jacques Parent

*Secrétaire de séance* : Mme Pascale Algoet

**Jeunesse-Culture - Informatisation du réseau de lecture publique pour les communes de Laventie, Fleurbaix, Saily/Lys et Lestrem : demande de subvention auprès du Conseil départemental du Pas de Calais.**

*Le Vice-président expose au Conseil :*

*Vu la délibération du 16 décembre 2015 relative au lancement d'une étude relative à la mutualisation de la Lecture publique,*

*Vu la délibération du 8 décembre 2016, relative à la modification des statuts pour une prise de compétence « lecture publique »- Mise en réseau et coordination des bibliothèques et médiathèques du territoire,*

*Vu la délibération du 22 juin 2017, actant le nom du réseau, la tarification unique, le règlement intérieur du réseau l'Esperluette, la convention de partenariat avec les communes et le mode de financement*

*Vu la délibération du 18 octobre 2017, actant l'informatisation du Réseau ainsi qu'une demande d'accompagnement financier de la DRAC*

Dans le cadre de la mise en œuvre du réseau de Lecture Publique sur le territoire de la Communauté de communes Flandre Lys (CCFL-Esperluette), effective au 1<sup>er</sup> octobre 2017, la CCFL s'est engagée à financer le projet informatique pour les 8 communes du réseau Esperluette. Pour cette informatisation, la Commission permanente du Conseil départemental du Pas de Calais (CD62) a décidé d'accorder à la CCFL une subvention.

Afin de percevoir cette subvention envisagée dans le cadre du Plan Lecture, une délibération de la CCFL doit approuver le versement de cette aide.

Il est proposé aux membres du Conseil d' :

- ACCEPTER le versement de cette subvention de 19 031.75€ émanant de la commission permanente du CD62 dans le cadre du Plan Lecture ;
- AUTORISER M. le Président à signer tout document relatif à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (37 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Bruno FICHEUX**

